



# Programme de jumelage

Éducatrices et éducateurs  
francophones du Manitoba  
191, rue Harcourt  
Winnipeg (MB) R3J 3H2

Gestion de  
la classe

Motivation

Perfectionnement  
de la langue

Évaluation

Responsabilités  
professionnelles

Ce programme de jumelage, destiné aux membres ÉFM, a été développé pour répondre aux besoins du personnel enseignant à l'égard de la gestion de la classe, de la motivation et du perfectionnement de la langue parlée chez les élèves, des nouvelles stratégies d'enseignement, de l'évaluation des élèves, des responsabilités professionnelles, de projets spéciaux, et encore...

Les ÉFM offrent un appui financier afin de permettre à ses membres de se rencontrer durant l'année pour discuter de questions se rapportant à l'enseignement et pour observer les techniques d'enseignement de l'un.e et de l'autre en salle de classe. Pour ce faire, nous vous encourageons à développer un projet qui répond bien à vos besoins, et à nous le soumettre accompagné de vos dépenses anticipées. Les demandes seront considérées dans l'ordre de réception au secrétariat ÉFM, jusqu'à l'épuisement des fonds alloués pour ce projet.

Vous avez une idée, mais pas de partenaire? Soumettez quand même votre demande et nous tenterons de vous jumeler en tenant compte de vos besoins.

## Frais d'inscription, de suppléance, de déplacement et de séjour

Si votre projet est accepté, l'inscription au programme sera gratuite. Les frais de suppléance seront remboursés lorsque votre rapport d'évaluation sera reçu (y inclus les journées requises pour le trajet si nécessaire). Vos dépenses de déplacement, de repas, et d'hébergement seront également remboursées selon les politiques de remboursement de dépenses de la Manitoba Teachers' Society (voir les détails ci-dessous).

## Politiques de remboursement de dépenses

### 1. TRANSPORT

Automobile

- 0,46 \$ le kilomètre au sud du 53<sup>e</sup> parallèle.
- 0,49 \$ le kilomètre au nord du 53<sup>e</sup> parallèle.
- 0,03 \$ le kilomètre pour chaque passager autorisé.

Transport public (avion, train)

- Les coûts de billets de classe économique

Transport terrestre

- Les coûts réels pour les taxis, limousines, etc.

### 2. HÉBERGEMENT

Les coûts d'hébergement si le temps exigé pour votre déplacement excède une heure, et la réunion commence à 9 h ou se termine à 21 h 30 ou plus tard.

Hôtel - généralités

- Les coûts réels (occupation simple) jusqu'à un maximum de 117,24 \$ par jour ou si vous partagez votre chambre, 50 pour cent du coût réel (occupation double) jusqu'à un maximum de 58,62 \$ par jour.

Chez la parenté

- Réclamez jusqu'à un maximum de 58,62 \$ par jour; cette réclamation inclut le déplacement du lieu de l'activité à la résidence de votre parenté ou de vos amis et le retour.

### 3. REPAS

- Le moindre du coût réel ou de l'indemnité quotidienne.
- L'indemnité quotidienne, y inclus les pourboires, est la suivante : Petit déjeuner - jusqu'à 10,00 \$; Déjeuner - jusqu'à 13,50 \$; Dîner - jusqu'à 20,00 \$
- Ne faites pas demande de remboursement pour les repas fournis.

Pour de plus amples  
renseignements,  
veuillez communiquer  
avec :

Mario De Rosa au  
831-3066 ou au  
1-800-262-8803,  
poste 266

ou avec :

Julie McClintock au  
837-4666, poste 229

